

/VS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-345 du 18 Septembre 1984

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Vincent GUEZODJE, Ministre de la
Santé Publique pour compter du 10
Septembre 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-337 du 31 Août 1984 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République,

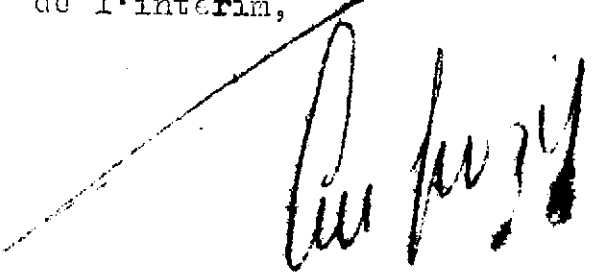
D E C R E T :

Article 1er..- Pour compter du 10 septembre 1984, le Camarade André ATCHADE, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé publique pendant l'absence du Camarade Vincent GUEZODJE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 Septembre 1984

pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, le Président du
Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé
de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGCEN 4 PPC 2
MSP-MIAS 6 Autres Ministères 20 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4
DOCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UEB-PASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-